



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RMI

Question écrite n° 18630

## Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'impossibilité pour un couple de cumuler l'allocation parentale d'éducation et le revenu minimum d'insertion alors que la possibilité de cumul existe entre le RMI et l'allocation de parent isolé. Dans le cas où les deux parents sont au chômage et ont épuisé leurs droits ouverts à l'ASSEDIC, le revenu du foyer se compose de l'allocation parentale d'éducation ainsi que des prestations familiales. Or ce revenu est globalement inférieur au RMI auquel ce couple pourrait normalement prétendre. Cette situation est particulièrement préjudiciable pour des parents en grande détresse nécessitant un suivi important dans une démarche positive d'insertion professionnelle. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position afin de répondre au mieux aux espoirs des personnes en grandes difficultés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Bur](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18630

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 1998, page 4766